

PROGRAMME DE FORMATION

« Prévention et gestion des risques psychosociaux »

Code formation : F806

Nombre d'heures requis : 14 heures

Prérequis / Public : La formation s'adresse à tout le personnel. Aucun prérequis exigé

Objectifs pédagogiques de la formation :

- Comprendre ce que sont les risques psychosociaux ;
- Identifier et analyser les situations de mal être au travail : de la souffrance au burnout ;
- S'approprier les méthodes de prévention ;
- Repérer et orienter un salarié en difficulté ;
- Mettre en place des points de repères et de vigilance ;
- Accompagner les managers dans la prévention des risques psychosociaux.

Modalités : La formation est dispensée en présentiel dans les locaux de l'entreprise.

Délai d'accès : 48 h.

Tarifs : Sur demande.

Contact : contact@conseilformation.fr

Méthodes mobilisées : Enoncés théoriques, vidéos, documents écrits, mises en situation.

Modalités d'évaluation : QCM, Quiz, mises en situation.

Accessibilité aux personnes handicapées : oui

Formateur(s) : Formateur diplômé dans le secteur d'activité concerné.

Nombre de participants à la formation par session : 12 maximum.

Préambule : De nos jours, les salariés sont de plus en plus touchés par les risques psychosociaux. Ce sont des éléments qui portent atteinte à l'intégrité physique et à la santé mentale des salariés au sein de leur environnement professionnel. En effet, plus d'un travailleur sur trois déclare vivre des situations de tensions avec ses collègues ou sa hiérarchie. Et, 20% des personnes en arrêt maladie de longue durée évoquent un conflit au travail.

Description détaillée :

I. Comprendre les risques psychosociaux et leurs enjeux

- Définition des risques psychosociaux ;
- Définition du stress et des autres risques psychosociaux ;
- Cadre légal.

II. Les facteurs des risques psychosociaux

- Conditions de travail ;
- Niveau d'autonomie au travail ;
- Insécurité de l'emploi ;
- Conflits de valeur ;
- Intensité et complexité du travail ;
- Exigences émotionnelles.

III. Démarche de prévention

- Importance du dialogue social;
- Implication des salariés, et des représentants du personnel ;
- Rôle du médecin du travail;
- Mise en place d'actions suite au recueil d'indicateurs (absentéisme, conflit d'identité, maladie professionnelle, etc.).

IV. Repérer une personne en difficulté

- Mal-être ;
- Renfermement sur soi ;
- Diminution de la productivité/performance ;
- Retard ;
- Absentéisme ;
- Démission, etc.

V. Prévenir et intervenir en cas de risques psychosociaux

- Accompagnement psychologique (apport de soutien et de conseils) ;
- Identifier et rôle et la responsabilité des différents acteurs (salariés et manager) dans la prévention des risques psychosociaux ;
- Mobiliser l'ensemble des acteurs : information, sensibilisation ;
- Comprendre le processus de démotivation et l'évolution des risques psychosociaux.